

BléContact



LETTRE D'INFORMATION DE L'AGPB

N°271 SEPTEMBRE - OCTOBRE 2016

HUMEUR DE BLÉ « MÊME LES CÉRÉALISERS... »

Au moins sur le plan de la parole, il faut reconnaître au ministre de l'Agriculture qu'il prend acte de la situation de détresse dans laquelle se trouvent aujourd'hui les céréaliers français. En témoignent ses annonces de plan de soutien aux grandes cultures, d'abord à l'issue du Conseil des ministres le 27 juillet, puis, ce n'est pas anodin non plus, au Salon international de l'élevage (SPACE) à Rennes le 15 sep-

tembre. Reste bien sûr à traduire les intentions en décisions, et de toute urgence.

A cette parole ministérielle fait par ailleurs écho celle des médias. « Même les céréaliers », s'écrit-il et se dit-il lorsqu'ils traitent de la crise qui affecte l'agriculture française. Dommage qu'il ait fallu en arriver là pour réaliser que les exploitations céréalnières sont elles aussi périssables. Que cela permette de comprendre qu'en les pé-

nalisant toujours plus au profit d'autres secteurs, comme l'ont fait la droite puis la gauche en France depuis dix ans dans une mise en œuvre de la PAC beaucoup plus politicienne qu'économique, ces exploitations se sont trouvées définitivement démunies de réserves pour pouvoir surmonter la catastrophe climatique venue les frapper cette année (voir rubrique *INFOCHIFFRES au verso*) !

MARCHÉS

RIYAD PRIVILÉGIERA À L'IMPORT LE BLÉ PRODUIT À L'ÉTRANGER PAR DES SOCIÉTÉS SAUDIENNES

En Arabie saoudite, les autorités ont décidé de donner priorité pour 10 % de leurs importations de blé aux sociétés du pays qui ont investi dans la production de céréales à l'étranger. Selon la Direction Générale de la Saudi Grain Organization (SAGO, structure en charge des achats de blé sur le marché mondial), il pourrait être procédé à des appels d'offre réservés aux sociétés concernées.

Cette décision s'inscrit dans la logique de la nouvelle politique d'approvisionnement du royaume en blé et céréales fourragères lancée il y a 8 ans : démantèlement progressif des aides à la production locale, afin de protéger de l'épuisement les nappes phréatiques, et substitution de céréales importées à cette production, des sociétés saoudiennes étant par ailleurs incitées à cultiver à l'étranger en y achetant ou louant des terres.

L'Arabie Saoudite importe au total 3,5 millions de tonnes de blé par an.

Source : France Export Céréales

LA PRODUCTION DE BIÈRE AU MEXIQUE, UNE CIBLE DE CHOIX POUR L'ORGE FRANÇAISE

Dommage que la récolte d'orge brassicole française 2016 ait été autant impactée par les conditions climatiques du printemps ! Nos ventes de cette céréale au Mexique s'étaient en effet fortement développées les cinq premiers mois de l'année, dépassant celles qu'y ont réalisées les Etats-Unis, premier fournisseur de leur voisin méridional. La production de bière mexicaine, la 4^{ème} au monde en volume en 2015, reste en tout état de cause une cible de choix pour notre filière orge de brasserie tant sont dynamiques la consommation intérieure - passée de 65 à 71 millions d'hl entre 2010 et 2015 - et les exportations (28,5 Mhl en 2015), pour lesquelles le Mexique est leader mondial.

Le marché intérieur bénéficie de l'arrivée d'un million de jeunes consommateurs en plus chaque année et d'une marge de progression importante de la consommation par habitant. S'élevant à 60 l par an, celle-ci est en effet très inférieure à celles des tchèques, des allemands et des autrichiens. A l'export, la demande croissante des hispaniques habitant aux Etats-Unis (33 M en 2000, 54 M en 2015) et la force de frappe des groupes de brasserie internationaux Heineken et AB Inbev,

implantés respectivement dans les pays depuis 2010 et 2012, sont de puissants ressorts.

L'industrie brassicole mexicaine est appelée dans ce contexte à importer toujours plus d'orge et de malt. Divers facteurs - dureté du climat, relief défavorable, taille restreinte des exploitations, technicité de la culture, soutiens publics inadaptés- s'opposent en effet à un développement significatif de la production d'orge de brasserie sur le plan national.

Source : France Export Céréales

ÉCONOMIE AGRICOLE

UNE ÉTUDE SUR LA PORTÉE DES RÉGLEMENTATIONS « POLITIQUES » EN MATIÈRE DE PESTICIDES

Les débats autour du glyphosate cette année ont illustré comment certaines organisations s'appliquent à discréditer des substances phytosanitaires en arguant de leurs dangers théoriques alors que leurs conditions réelles d'utilisation ne présentent pas de risques.

Publié début juillet, une étude* commanditée par le COPA-COGECA, structure professionnelle agricole européenne, a évalué ce qu'une réglementation européenne ainsi inspirée, faisant donc fi du degré réel de risques, pourrait entraîner. Les auteurs de l'étude ont estimé que 75 des 400 substances aujourd'hui disponibles en Europe pourraient être interdites. Pour mesurer l'impact de telles interdictions, ils ont raisonné sur 7 cultures de base et 24 cultures spécialisées pratiquées dans les pays qui constituent les 9 plus importants marchés nationaux en Europe. Selon leurs conclusions, les pertes de rendement seraient de 10 à 20 % pour le blé et le colza, de 20 % pour les vignes, de 30 à 40 % pour les pommes de terre, olives, tomates et agrumes, de 60 % pour les pommes et 92 % pour les carottes, par exemple. Financièrement, il en résulterait une chute de marge brute de 17 milliards d'€, soit 40 %. Les emplois directs (hors activités de transformation de la production) seraient moyennement à fortement menacés à hauteur de 30 % dans les cultures de base et de 60 % dans les cultures spécialisées. Enfin, l'UE serait susceptible d'importer plus de 20 % de ce qu'il lui faut en produits de base et, pour les produits des cultures spécialisées, elle pourrait se heurter partiellement à un manque de disponibilités suffisantes sur le plan international. Au total, il faudrait importer la production de 9 millions d'hectares cultivées hors de l'Europe, soit l'équivalent d'un tiers de la surface agricole française.

* « Cumulative impact of hazard-based legislation on crop protection products in Europe », Steward Redqueen, 3/07/2016

« A TABLE AVEC ARTHUR », ANIMATION PÉDAGOGIQUE SUR LES PRODUITS CÉRÉALIERS



La collective d'information Passion Céréales a proposé aux enseignants de CE2, CM1 et CM2 pour la rentrée scolaire 2016 une animation pédagogique, « A table avec Arthur ». Cette animation vise à faire découvrir aux élèves la diversité des céréales et des produits céréaliers, d'une part, et, d'autre part, à les sensibiliser à l'équilibre alimentaire au cours des différents repas de la journée et à la contribution qu'y apportent ces produits.

Passion Céréales met plusieurs outils à la disposition des enseignants et de leurs classes. Un guide leur fournit des informations théoriques sur les fonctions métaboliques, symboliques et sociales de l'alimentation, ainsi que des propositions d'activités à réaliser autour des thèmes « Manger, pour quoi ? » et « Etre acteur de son alimentation ». Dans ces activités, les élèves peuvent s'appuyer sur des fiches-type à imprimer ou à photocopier, sur une banque d'images et d'illustrations, sur un poster dédié aux familles d'aliments et sur une illustration représentant la journée d'Arthur au travers des repas et du goûter.

L'animation « A table avec Arthur » a été élaborée avec les concours de la Direction générale de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture et de divers secteurs de la transformation des céréales pour l'alimentation humaine. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique publique de l'alimentation en France (Programme National pour l'Alimentation et Programme National Nutrition Santé) et ses objectifs correspondent à ceux des programmes scolaires.

FILIÈRES

LE MONDE DE L'AUTOMOBILE SE MOBILISE POUR MIEUX INFORMER SUR LE SP95-E10

Une charte « E-10 », visant à une meilleure information des automobilistes sur les véhicules à essence compatibles au SP95-E10 (10% de bioéthanol), doit être officiellement signée à l'occasion du Mondial de l'Automobile qui se tient du 1^{er} au 16 octobre à Paris. Alors que le parc français des véhicules à essence est aujourd'hui à 94% compatible, le SP 95-E10 peut accroître sa part du marché des essences bien au-delà du cap des 35% qu'il a franchi pour la première fois au début de l'année. Il s'avère en effet qu'une partie significative des automobilistes sont encore réticents à l'utiliser faute d'être assurés qu'ils en ont techniquement la possibilité. Dans le cadre de la charte E10, nouveau nom réglementaire du SP 95-E10 d'ici peu, de multiples acteurs du monde de l'automobile vont s'engager à informer leurs clients sur ce carburant : constructeurs automobiles, réseaux de garagistes et centres auto, loueurs de voitures, distributeurs de carburants, centres de contrôle technique, associations d'automobilistes. Pour les trois premières familles d'acteurs, il s'agira par exemple d'apposer volontairement des autocollants E 10 sur les trappes des réservoirs des voitures.

L'Etat et la filière bioéthanol (producteurs de blé, de maïs, de betteraves et d'alcool agricole) seront les autres signataires de la charte, la filière devant accompagner la diffusion des documents d'information sur l'E 10.

ENVIRONNEMENT

TRAITEMENT DES EMBALLAGES AGRICOLES USAGÉS : DES OBJECTIFS TOUJOURS PLUS AMBITIEUX

Un nouvel accord-cadre pour la collecte et le recyclage des emballages et plastiques agricoles usagés a été signé le 6 juillet dernier entre A.D.I.VALOR et le ministère de l'Environnement. A.D.I.VALOR, société qui assure ces activités et, également, la récupération des produits phytosanitaires devenus inutilisables, a été créée en 2001 par la profession agricole et le secteur de l'agrofourniture (fabricants et distributeurs de produits phytosanitaires, engrais etc.).

Font l'objet du nouvel accord-cadre les emballages vides de produits

phytosanitaires, de semences, de fertilisants et amendements, de produits d'hygiène de l'élevage laitier, ainsi que les films de couverture des cultures, les filets paragrêles et, également, les emballages et ficelles de balles de paille et de fourrage.

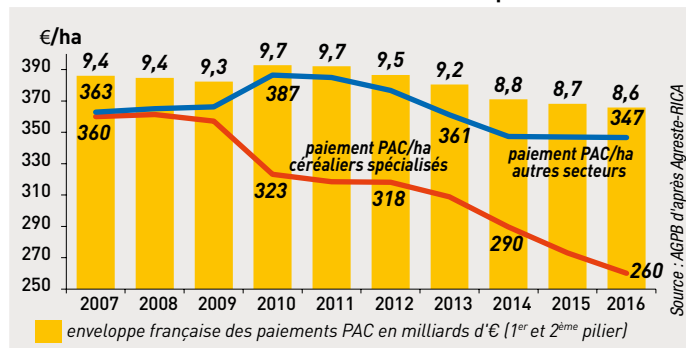
C'est progressivement que depuis 2001, le périmètre d'activité d'A.D.I.VA-LOR s'est élargi à tous ces déchets au travers de programmes spécifiques. L'objectif fixé par l'accord-cadre est de parvenir en 2020 à un taux moyen de collecte de 78 % et à un taux moyen de recyclage de 74 %. En 2014, les taux de réalisations correspondants se sont élevés respectivement à 59 % (soit en volume 68229 tonnes) et à 55 % (soit 63377 tonnes).

INFOCHIFFRES

PAC : 3,6 MDS PRIS EN FRANCE AUX CÉRÉALIERS DEPUIS 2007 POUR D'AUTRES SECTEURS

De 2007 à 2016, tandis que l'enveloppe des paiements PAC/hectare allouée à la France par l'Union européenne a diminué de 8,5% (*bâtonnets oranges dans le graphique ci-dessous*), les montants unitaires de ces paiements sont passés respectivement de 360 à 260 €/ha en production spécialisée de céréales et oléoprotéagineux (-100 € = -27,7% ; cf. *courbe rouge*) et de 363 € à 347 € dans les autres secteurs de production agricole (-4,4% ; cf. *courbe bleue*). La seule diminution de l'enveloppe nationale aurait conduit à une baisse du paiement/ha de 35 € pour tous, soit pratiquement -10%, mais les autorités françaises ont saisi diverses occasions pour distribuer autrement cette enveloppe entre secteurs. C'est ce qui s'est passé notamment en 2010 lors de la mise en oeuvre nationale de la révision à mi-parcours de la PAC 2004-2013 et depuis 2014 avec l'application dans notre pays de la PAC 2014-2020. En cumulé depuis 2007, ce transfert entre secteurs au détriment des céréaliers spécialisés se sera élevé à 3,6 Mds €.

Evolution de l'enveloppe française des paiements PAC et de leurs montants unitaires-hectare par secteur



RENDEMENTS 2016 EN BLÉ TENDRE EN FRANCE : ÉCARTS PAR RAPPORT À LA MOYENNE 2011/15

